

**Renouvellement partiel du Conseil de l'UFR Médecine-Pharmacie  
Collège Biatts**

-----  
**Scrutin du 2 octobre 2018**

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
Vu les Statuts de l'UFR Médecine-Pharmacie ;  
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 2 octobre 2018 ;

**Article 1<sup>er</sup> : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	50
Nombre de votants	36
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages valablement exprimés	34
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	34

Une liste déposée et validée, ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Sièges entiers
GAIGNON Linda	22	1
GUEGUEN Sophie	12	0

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à : Madame Linda GAIGNON

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Médecine-Pharmacie et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 5 octobre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers,  
Yves JEAN

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

  
**Nirmai NIVERT**